



DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
11.10.2017 Bulletin 2017/41

(51) Int Cl.:
B61D 33/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **17164704.3**

(22) Date de dépôt: **04.04.2017**

(84) Etats contractants désignés:
**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**
Etats d'extension désignés:
BA ME
Etats de validation désignés:
MA MD

(30) Priorité: **05.04.2016 FR 1652954**

(71) Demandeur: **ALSTOM Transport Technologies
93400 Saint-Ouen (FR)**

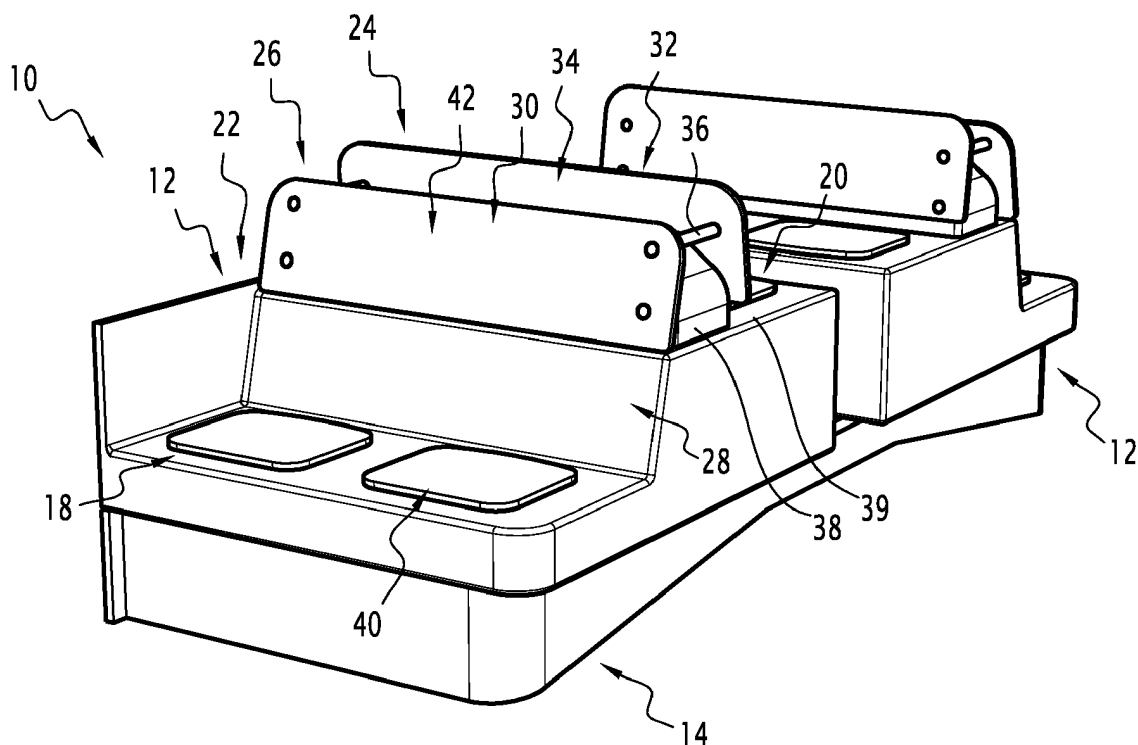
(72) Inventeurs:
• **DE-COLOMBEL, Bertrand
75020 Paris (FR)**
• **ALLARD, Xavier
92140 Clamart (FR)**
• **VANNIER, Carole
75017 Paris (FR)**
• **POMMIER, Matthieu
44000 Nantes (FR)**
• **BATTLE, Frédéric
75011 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Lavoix
2, place d'Estienne d'Orves
75441 Paris Cedex 09 (FR)**

(54) **ENSEMBLE DE SIÈGES POUR VÉHICULE FERROVIAIRE**

(57) L'ensemble (10) de sièges comporte un capot (12) recouvrant partiellement un caisson de bogie (14), ledit capot (12) formant des assises (18, 20) de deux sièges (22, 24) disposés en sens inverse. Chaque siège

(22, 24) comporte un dossier (26, 32) comprenant une partie supérieure (30, 34) formée par un panneau respectif rapporté sur le capot (12).



Description

[0001] La présente invention concerne un ensemble de sièges pour véhicule ferroviaire.

[0002] On connaît déjà, dans l'état de la technique, un ensemble de sièges pour véhicule ferroviaire, comportant un capot recouvrant partiellement un caisson de bogie, ledit capot formant des assises de deux sièges disposés en sens inverse, c'est-à-dire disposés dos à dos.

[0003] L'invention a notamment pour but d'améliorer la modularité d'un tel ensemble de sièges, en proposant un ensemble de sièges aisément adaptable sur divers véhicules ferroviaires.

[0004] A cet effet, l'invention a notamment pour objet un ensemble de sièges pour véhicule ferroviaire, comportant un capot recouvrant partiellement un caisson de bogie, ledit capot formant des assises de deux sièges disposés en sens inverse, caractérisé en ce que chaque siège comporte un dossier comprenant une partie supérieure formée par un panneau respectif rapporté sur le capot.

[0005] Le capot peut être commun à divers véhicules ferroviaires, et il n'est alors nécessaire que de changer les panneaux de dossier pour obtenir une finition, un aspect et/ou une couleur spécifiques aux véhicules ferroviaires.

[0006] Un ensemble selon l'invention peut comporter en outre l'une ou plusieurs des caractéristiques suivantes, prises seules ou selon toutes combinaisons techniquement envisageables.

- Le dossier d'au moins l'un des sièges comporte une partie inférieure, s'étendant dans le prolongement de la partie supérieure, ladite partie inférieure étant formée par le capot.
- L'ensemble comporte au moins une barre horizontale s'étendant entre les panneaux des dossiers des deux sièges disposés en sens inverse.
- L'ensemble comporte un organe de support rapporté sur le capot, chaque panneau de dossier étant porté par cet organe de support.
- L'organe de support est agencé sur une surface du capot, s'étendant entre les deux sièges.
- La surface est coplanaire avec l'assise d'au moins l'un des sièges.
- Chaque panneau de dossier comporte un revêtement de confort.
- Le dossier d'au moins l'un des sièges comporte une partie inférieure, s'étendant dans le prolongement de la partie supérieure, le revêtement de confort s'étendant au moins sur une zone de la partie inférieure.

[0007] L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant à la figure annexée, qui est une vue en perspective d'un ensemble selon un exemple de mode de réalisation de l'invention.

[0008] On a représenté sur la figure un ensemble 10 de sièges pour véhicule ferroviaire.

[0009] L'ensemble 10 comporte au moins un capot 12 recouvrant partiellement un caisson 14 pour un bogie équipant ce véhicule ferroviaire. Un tel bogie est disposé sous la caisse du véhicule ferroviaire et il est adapté pour supporter et guider le véhicule sur des rails.

[0010] Chaque capot 12 a notamment pour fonction d'assurer l'isolation thermique et sonore de l'intérieur du véhicule vis à vis de l'extérieur.

[0011] Le capot 12 est par exemple formé d'une seule pièce, mais pourrait en variante être formé de plusieurs pièces rapportées les unes sur les autres.

[0012] Le capot 12 forme des première 18 et seconde 20 assises, respectivement d'un premier siège 22 et d'un second siège 24, disposés en sens inverse, c'est-à-dire dos à dos.

[0013] Chaque siège 22, 24 est destiné à accueillir au moins un passager, par exemple deux passagers dans l'exemple représenté. Ainsi, dans l'exemple décrit, chaque siège 22, 24 présente deux emplacements, chacun destiné à accueillir un passager respectif. Les deux emplacements peuvent être agencés dans la continuité l'un de l'autre, auquel cas le siège forme une banquette, ou être séparés.

[0014] Dans l'exemple représenté, compte tenu de la forme du capot 12, l'assise 20 du second siège 24 est surélevée par rapport à l'assise 18 du premier siège 22. Toutefois, en variante, les assises 18 et 20 pourrait être verticalement à une même hauteur.

[0015] Le premier siège 22 comporte un premier dossier 26, comprenant une partie inférieure 28 formée par le capot 12, prolongeant la première assise 18 en formant un angle de manière classique. Ce premier dossier 26 comporte par ailleurs une partie supérieure 30 formée par un premier panneau rapporté sur le capot 12. Cette partie supérieure 30 s'étend dans le prolongement de la partie inférieure 28, de manière sensiblement coplanaire à cette partie inférieure 28.

[0016] Compte tenu de l'assise 20 surélevée du second siège 24, ce second siège quant à lui comporte un second dossier 32 comprenant uniquement une partie supérieure 34 formée par un second panneau rapporté sur le capot 12.

[0017] En variante, le second siège 24 pourrait comporter une partie inférieure de manière similaire au premier siège 22.

[0018] Conformément à une autre variante, c'est le premier siège 22 qui pourrait ne comporter qu'une partie supérieure.

[0019] Avantageusement, l'ensemble 10 comporte au moins une barre horizontale 36 s'étendant entre les premier 30 et second 34 panneaux des dossiers 26, 32 des deux sièges 22, 24 disposés en sens inverse. Cette barre horizontale 36 peut par exemple servir de barre de maintien pour un usager circulant dans le véhicule ferroviaire.

[0020] Dans l'exemple décrit, l'ensemble 10 comporte un organe de support 38 rapporté sur le capot 12, chaque

panneau 30, 34 de dossier 26, 32 étant porté par cet organe de support 38. Par exemple, les premier 30 et second 34 panneaux sont rapportés par vissage sur cet organe de support 38.

[0021] L'organe de support 38 est agencé sur une surface centrale 39 du capot 12, s'étendant entre les deux sièges 22, 24. La surface centrale 39 est par exemple sensiblement coplanaire à la seconde assise 20.

[0022] Avantageusement, chaque siège 22, 24 comporte au moins un premier revêtement de confort 40 recouvrant l'assise 18, 20 correspondante et un second revêtement de confort 42 recouvrant le panneau de dossier 30, 34 correspondant. Chaque revêtement de confort 40, 42 est par exemple formé par un coussin matelassé, ou tout autre revêtement envisageable.

[0023] Chaque revêtement de confort 40, 42 est par exemple assemblé au siège 22, 24 correspondant par collage.

[0024] L'agencement des revêtements de confort dépend du niveau de confort souhaité et de l'apparence souhaitée pour le siège, si bien que plusieurs configurations sont envisageables.

[0025] Dans l'exemple décrit, le premier revêtement de confort 40 est formé par deux parties disjointes, mais pourrait en variante s'étendre transversalement sur toute l'assise 18, auquel cas le siège 22 formerait une banquette.

[0026] Dans cet exemple, le second revêtement de confort 42 s'étend transversalement sur tout le dossier 26 correspondant, mais pourrait en variante être formé par deux parties disjointes.

[0027] Conformément à un autre exemple, chaque siège 22, 24 pourrait ne comporter que le premier revêtement de confort 40 pour son assise, mais pas de second revêtement de confort pour le dossier.

[0028] Conformément à un autre exemple, le second revêtement de confort 42 ne s'étend que sur le panneau de dossier 30, 34 correspondant.

[0029] Conformément à un autre exemple, dans le premier siège 22, le second revêtement de confort 42 s'étend sur le panneau de dossier 30, et au moins sur une zone de la partie inférieure 28 du dossier 30.

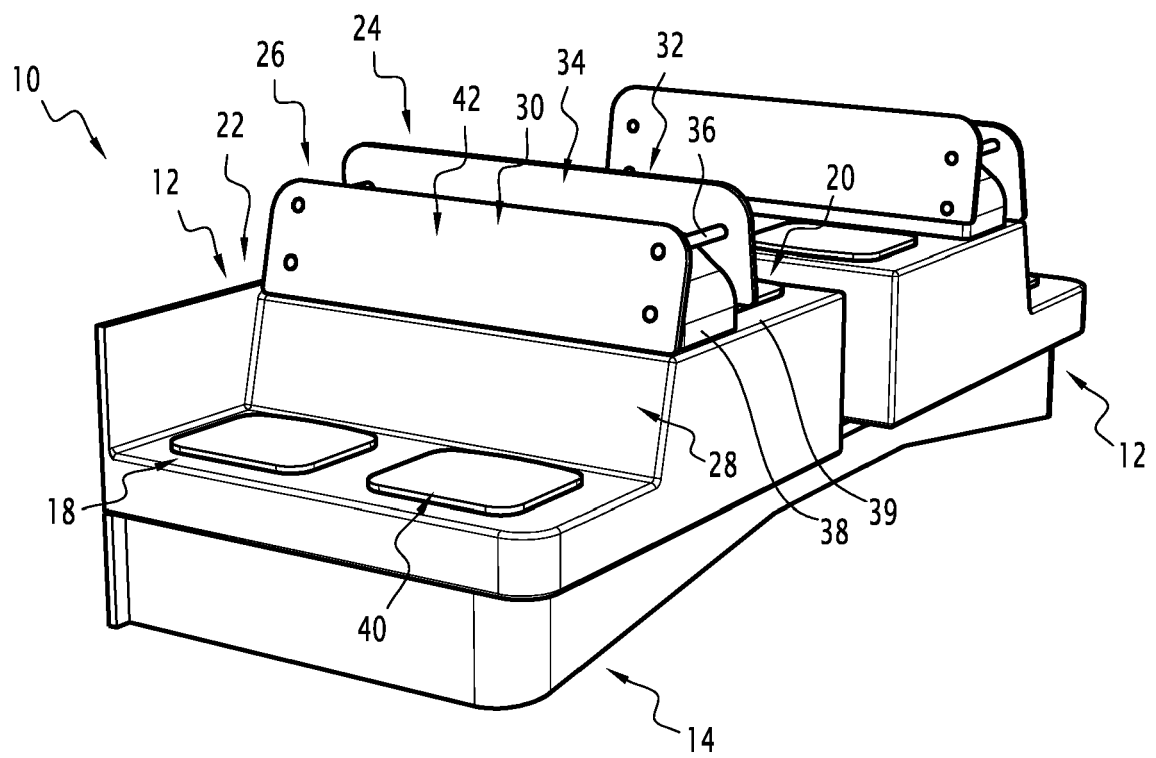
[0030] Conformément à un autre exemple, les premier 40 et second 42 revêtements de confort s'étendent de manière sensiblement continue dans le prolongement l'un de l'autre.

[0031] De manière optionnelle, un second capot 12 recouvre également partiellement le caisson 14 de bogie. Ce second capot 12 est par exemple disposé de manière symétrique à l'autre capot 12, par rapport à un plan transversal vertical.

[0032] On notera que l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation précédemment décrit, mais pourrait comporter diverses variantes complémentaires.

Revendications

1. Ensemble (10) de sièges pour véhicule ferroviaire, comportant un capot (12) recouvrant partiellement un caisson de bogie (14), ledit capot (12) formant des assises (18, 20) de deux sièges (22, 24) disposés en sens inverse, **caractérisé en ce que** chaque siège (22, 24) comporte un dossier (26, 32) comprenant une partie supérieure (30, 34) formée par un panneau respectif rapporté sur le capot (12).
2. Ensemble (10) selon la revendication 1, dans lequel le dossier (26) d'au moins l'un des sièges (22) comporte une partie inférieure (28), s'étendant dans le prolongement de la partie supérieure (30), ladite partie inférieure (28) étant formée par le capot (12).
3. Ensemble (10) selon la revendication 1 ou 2, comportant au moins une barre horizontale (36) s'étendant entre les panneaux (30, 34) des dossiers (26, 32) des deux sièges (22, 24) disposés en sens inverse.
4. Ensemble (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, comportant un organe de support (38) rapporté sur le capot (12), chaque panneau (30, 34) de dossier étant porté par cet organe de support (38).
5. Ensemble (10) selon la revendication 4, dans lequel l'organe de support (38) est agencé sur une surface (39) du capot (12), s'étendant entre les deux sièges (22, 24).
6. Ensemble (10) selon la revendication 5, dans lequel la surface (39) est coplanaire avec l'assise (20) d'au moins l'un (24) des sièges.
7. Ensemble (10) selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel chaque panneau de dossier (30, 34) comporte un revêtement de confort (42).
8. Ensemble (10) selon la revendication 7, dans lequel le dossier (26) d'au moins l'un des sièges (22) comporte une partie inférieure (28), s'étendant dans le prolongement de la partie supérieure (30), le revêtement de confort (42) s'étendant au moins sur une zone de la partie inférieure (28).





RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 17 16 4704

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	WO 2014/083140 A1 (BOMBARDIER TRANSP GMBH [DE]) 5 juin 2014 (2014-06-05) * le document en entier *	1-8	INV. B61D33/00
X	EP 2 110 292 A1 (ALSTOM TRANSPORT SA [FR]) 21 octobre 2009 (2009-10-21) * le document en entier *	1-8	
A	EP 0 251 201 A1 (ALSTHOM [FR]) 7 janvier 1988 (1988-01-07) * le document en entier *	1-8	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			B61D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
Munich		28 avril 2017	González Dávila, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 17 16 4704

5 La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

28-04-2017

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
WO 2014083140 A1	05-06-2014	DE 102012221850 A1	05-06-2014
		EP 2925587 A1	07-10-2015
		WO 2014083140 A1	05-06-2014
EP 2110292 A1	21-10-2009	EP 2110292 A1	21-10-2009
		FR 2929913 A1	16-10-2009
		RU 2009114270 A	20-10-2010
EP 0251201 A1	07-01-1988	AU 587554 B2	17-08-1989
		BR 8703263 A	15-03-1988
		CA 1279250 C	22-01-1991
		DE 3764208 D1	13-09-1990
		DK 327187 A	28-12-1987
		EP 0251201 A1	07-01-1988
		FR 2600608 A1	31-12-1987
		GR 3000921 T3	10-12-1991
		JP H0676029 B2	28-09-1994
		JP S6368432 A	28-03-1988
		US 4776635 A	11-10-1988

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82